

Le 20 Juin 2018.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 19 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2018

**Présents** : Mrs Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, DELHOOF Marie-Hélène, MACHEBEUF Sylviane, PESTANA Laurence.

**Absents excusés** : Mme MIOCHE Chantal et Mr PEREIRA José.

**Secrétaire** : Madame PESTANA Laurence.

**Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 19 Juin 2018, à 19h00, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :**

1. Désignation d'un délégué titulaire : M. MASSON Yannick,  
Et d'un délégué suppléant au SMADC : M. BORDET Florent, suite à la modification des statuts de ce syndicat mixte.
2. Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (31 heures hebdomadaires) et création simultanée d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31 heures hebdomadaires) afin de procéder à un avancement de grade de Mademoiselle CAVAUD Fabienne, agent communal intervenant à l'école.
3. Suite au départ à la retraite de Madame GIRARD Joëlle, le poste d'adjoint technique intervenant à la cantine scolaire et pour la conduite du bus scolaire est vacant. Une offre d'emploi va donc être diffusée auprès de Pôle Emploi.
4. **Accord pour désigner un coordonnateur communal qui sera** chargé de la préparation et de l'encadrement de la réalisation de l'enquête de recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019. Ce peut être soit un élu local soit un agent de la commune.
5. **Vote des subventions aux associations communales ou extra communales pour 2018 :**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les montants des subventions attribuées en 2018 aux associations comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| ● Coopérative scolaire de l'école de Queuille :                        | 600 €      |
| ● Amicale des Motards de Queuille :                                    | 50 €       |
| ● Association des Parents d'Elèves de l'école de Queuille :            | 150 €      |
| ● Club du 3è Age « Les Anciens de Paradis » :                          | 150 €      |
| ● Comité des fêtes de Queuille :                                       | 150 €      |
| ● Amicale des Sapeurs-Pompiers actifs des Ancizes-St Georges-Chapdes : | 100 €      |
| ● COS de Manzat :  | 1 625,40 € |
| ● Autres :   | 250 €      |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 à l'article 6574.

6. **Autorisation donnée au comptable public** pour émettre les lettres de relance et mises en demeure, et engager tous actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres de recettes émis par les différents budgets communaux.  
Pour information : le nouveau percepteur de Manzat est Mr ROUZEAU Laurent.
7. **Adoption de deux décisions modificatives sur le budget principal de 2018**, ceci afin d'ajuster les crédits nécessaires à la restructuration de la dette.
8. **Questions diverses** :

A/ Monsieur BOUTHET, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, indique que le ralentisseur situé à l'entrée de Bouchetel va être retiré et remplacé par un autre, amovible, qui sera installé un peu plus loin après les travaux de reprofilage de la route sur 100 mètres.

B/ Monsieur BORDET Florent, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, indique que le portillon du logement communal situé 12 avenue du méandre est vétuste et doit être remplacé.

C/ Monsieur le Maire indique qu'un rallye touristique de vieux véhicules traversera la Commune le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018. C'est le comité des fêtes qui prend en charge l'accueil des participants et l'organisation d'épreuves sur le parking de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10 minutes.

Le Maire,



Yannick MASSON